



28 AVRIL 2026

JOURNEE MONDIALE DE LA SANTE AU TRAVAIL

La journée mondiale de la santé et la sécurité au travail est célébrée chaque année le 28 avril, elle correspond également à la journée internationale de commémoration des travailleurs morts ou blessés au travail.

Cette journée initiée par le mouvement syndical mondial dès 1996 et soutenue par l'organisation Internationale du Travail depuis 2003 met l'accent cette année sur les Risques Psychosociaux (RPS).

2,93 millions de travailleurs dans le monde meurent chaque année dans le cadre de leur travail, à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, soit 5000 personnes par jour ! Une augmentation de plus de 12 % par rapport à 2000.

En 2024, dans le régime général, la France était le pays d'Europe où l'on meurt le plus au travail avec 1297 décès (accidents, maladies professionnelles ou accidents de trajets) .

La santé est un droit fondamental pour tous ! L'Etat, les employeurs et les établissements doivent garantir la santé et la sécurité au travail.

La loi n°2017-399 du 27 mars 2017, dite « loi devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre » est un point d'appui pour tous les syndicats. FORCE OUVRIERE continue de se mobiliser aux côtés de la Confédération Européenne des Syndicats pour une directive ambitieuse de l'UE sur le devoir de vigilance.

La FNAS FO rappelle son attachement à l'exigence de la mise en œuvre d'une politique publique ambitieuse en matière de prévention. Elle rappelle aussi que ce thème doit faire partie de la négociation annuelle obligatoire dans tous les secteurs où l'on doit prendre des mesures concrètes en faveur des salariés. Chaque travailleur, salarié, intérimaire, apprenti, stagiaire, alternant, doit pouvoir travailler sans danger physique ou mental.

La FNAS FO revendique :

- ✓ L'amélioration effective des conditions de travail,
- ✓ Des moyens humains et matériels à la hauteur des besoins,
- ✓ Le retrait de la réforme des retraites MACRON /BORNE,
- ✓ La défense de la Sécurité Sociale de 1945,
- ✓ Le renforcement des moyens de la médecine du travail,
- ✓ Pouvoir se soigner à hauteur des besoins,
- ✓ La lutte contre la précarité par des augmentations de salaires significatives,
- ✓ La création d'un Organisme Paritaire de Prévention dans la BASSMS à la hauteur des enjeux.

La FNAS FO porte tous les jours ses revendications et soutient tous les adhérents dans leur mandat auprès des instances pour faire valoir leurs droits, en passant par la sécurité, la santé et la prévention.

Paris, le 28 avril 2026.